

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Amélie Avon

<https://www.cadre21.org/membres/82855bfc26ff988728b0e0a9>

Date d'obtention : 2023-01-25 16:09:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que dans une situation où un jeune se présente à mon bureau avec un histoire qui traite de ce sujet, je dois suivre mon protocole sextos afin de bien faire mon dossier et aider l'élève le mieux possible

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis plus apte à comprendre les différentes étapes à suivre et comment bien gérer ces situations

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bien prendre en compte les détails. Faire attention à bien confisquer les cellulaires dès l'arrivée de l'élève. Accompagner mon élève dans le calme